



Majoration Honoraires de location

Par **WuzUr**, le **23/10/2015** à **17:32**

Bonjour,

Je dois entrer dans un appartement mi décembre, je dois signer un engagement de réservation et sur cet engagement, une clause a particulièrement attiré mon attention. Voici la clause en question:

"Nous attirons votre attention sur le fait qu'en l'absence des garants lors de la signature du bail, il sera appliqué une majoration des honoraires de location de 20%TTC".

Mes garants sont mes parents, qui se trouvent bien heureusement dans la même ville que moi, et mon frère, qui lui est à l'autre bout de la France. En conséquence, je devrais donc payer cette majoration imposée par l'agence. Ma question est donc la suivante, est ce normal que l'agence me mette une majoration suite à l'absence d'un garant? Est ce légal? Merci d'avance pour vos réponses. Cordialement.